



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)



Parcoursup 2021 : ce qu'il faut savoir sur les étapes à venir

Les dates clés de la phase d'admission

**À partir
du 27 mai**

Phase principale d'admission

Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je réponds au fur et à mesure aux propositions d'admission

16 juin

Début de la phase complémentaire

Je peux formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles

29 juin

1^{er} juillet

Point d'étape obligatoire

Si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je confirme ceux qui m'intéressent toujours dans mon dossier

**À partir
du 2 juillet**

Accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Si je n'ai pas de proposition d'admission, je peux solliciter la CAES de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

6 juillet

Résultats du baccalauréat

16 juillet

Fin de la phase principale d'admission

16 sept.

Fin de la phase complémentaire

> Quand ?

Du 16 juin au 16 septembre 2021

Une réelle opportunité : en 2020, plus de 85 000 candidats ont reçu une proposition d'admission dans une formation de leur choix.

> Pour qui ?

En priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

Les autres candidats concernés

> Comment formuler des vœux ?

Accès à la phase complémentaire à partir du dossier Parcoursup

Une actualisation quotidienne des formations ayant des places disponibles

10 vœux maximum pour des formations sélectives ou non sélectives

Les règles spécifiques pour la formulation des vœux en phase complémentaire

> Quelles réponses des formations ?

Les formations sélectives : **Oui** ou Non

Les formations non sélectives : **Oui** ou **Oui-Si**

> Dans quels délais les formations répondent-elles ?

Délai de réponse de 8 jours maximum

La pause estivale

> Dans quels délais répondre aux propositions d'admission ?

Une alerte (mail et sms) lorsqu'une proposition arrive

→ pour une proposition reçue entre le 17 juin et le 24 août 2021 : vous avez 3 jours (J+2) pour répondre

→ pour une proposition reçue le 25 août 2021 : vous devez répondre le 26 août 2021 (J+ 1)

→ pour une proposition reçue entre le 26 août et le 16 septembre 2021 : vous avez toute la journée pour répondre

Rappel des règles

- > Répondre à toutes les propositions d'admission reçues, en les acceptant ou en les refusant, avant leur date limite pour ne pas les perdre
- > Quand vous recevez plusieurs propositions d'admission, vous ne pouvez en accepter qu'une (on ne peut occuper deux places en même temps)
- > Quand vous recevez une proposition d'admission alors que vous en avez déjà accepté une en phase principale, vous devez choisir celle que vous préférez
- > Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente. Il prend ensuite connaissance, dans son dossier, des modalités d'inscription administrative dans la formation choisie

Le point d'étape obligatoire : le bon moment de faire le point sur son dossier

> Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2021

> Pour qui ?

Uniquement pour les candidats ayant conservé des vœux en attente

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

> Pourquoi ?

Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1^{er} juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)

Des messages et SMS d'information et de relance sont prévus

> Depuis le 27 mai 2021 :

Les candidats qui n'avaient fait que des demandes en formations sélectives et qui n'avaient reçu que des réponses négatives ont pu demander :

un accompagnement individuel ou collectif dans leur lycée ou dans une structure d'orientation (CIO, SCUIO...) pour revoir leur projet et préparer la phase complémentaire

> A partir du 2 juillet 2021 :

Les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale et/ou en phase complémentaire pourront solliciter depuis leur dossier :

l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie

La CAES étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles. La CAES travaille avec les partenaires locaux du rectorat

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix (et après avoir eu ses résultats au baccalauréat s'il est lycéen), le candidat procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
 - **Respecter la date limite indiquée.**
 - **16 juillet 2021** pour les candidats qui acceptent définitivement leur proposition avant le 11 juillet 2021
 - **27 août 2021** pour les candidats qui acceptent définitivement leur proposition entre le 12 juillet et le 22 août 2021
 - **Dans le calendrier de la formation** pour les candidats qui acceptent une proposition à partir du 23 août 2021
 - Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.
-

Les pages et infographies

- **Les dates clés et les délais de réponse** : infographie disponible sur la page conseils pour la phase d'admission sur Parcoursup.fr
- **La phase complémentaire** : page dédiée sur Parcoursup.fr
- **L'inscription administrative** : infographie disponible sur la page conseils pour la phase d'admission sur Parcoursup.fr

Les vidéos

- **Parcoursup 2021 - ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission** : pages conseils sur Parcoursup.fr et dossier candidat
- **Parcoursup 2021 – la phase complémentaire** : page dédiée sur Parcoursup.fr et dossier candidat
- **Parcoursup 2021 – le point d'étape** : prochainement dans le dossier candidat

NB : toutes les vidéos Parcoursup sont publiées sur la playlist Parcoursup de la chaîne Youtube du MESRI.

Des questions sur votre dossier ?

- > La rubrique contact depuis votre dossier
- > Le numéro vert : 0 800 400 070 du lundi au vendredi de 10 h à 16 h

